



Montreuil, le 21 janvier 2015

M. Loïc HISLAIRE  
 Directeur des Ressources Humaines de la SNCF  
 2, Place aux Etoiles  
 93633 La Plaine St Denis Cedex

Monsieur Claude SOLARD  
 Directeur Général de l'Infrastructure  
 18, rue de Dunkerque  
 75010 PARIS

Objet : Préavis de grève

Messieurs les Directeurs,

La Fédération CGT a déposé une Demande de Concertation Immédiate pour laquelle nous avons été reçus le vendredi 16 janvier 2015. Alors que notre délégation était porteuse de revendications, vous avez fait le choix de ne pas donner de véritables réponses à celle-ci.

A contrario :

- Malgré une production particulièrement tendue et après les nombreux accidents et incidents dont ceux de Brétigny sur Orge et Denguin, vous vous appuyez sur la réforme du ferroviaire et ses modifications structurelles, pour prétendre améliorer l'avenir, sans accepter d'analyser dans les profondeurs la situation et les véritables maux.
- Vous voulez réformer le ferroviaire sans réviser le contenu de votre politique et encore moins accepter que le service public ferroviaire n'a de force qu'avec des moyens basés sur l'unicité et la transversalité.
- Le budget provisoire de SNCF Réseau confirme votre refus de toute négociation, alors même que les cheminots vous ont répondu qu'il ne pouvait y avoir de sécurité sans emplois et encore moins avec de la sous-traitance.

En instaurant de la sorte ce niveau de dialogue, ce sont les conditions de vie et de travail des cheminots et celles des salariés des entreprises privées que vous remettez en cause mais aussi les conditions de transport des usagers et celles des marchandises avec des solutions basées sur un dumping social permanent.

La réunion de la DCI n'ayant permis de trouver aucune issue favorable sur les revendications concernant :

- la réforme du ferroviaire et ses conséquences pour le quotidien des cheminots de l'équipement,
- le niveau de la sécurité et ses effets sur l'organisation et la réalisation du travail,
- le déficit d'emplois organisé au détriment de la qualité de service public et des conditions de vie et de travail,
- les conditions de l'organisation de la sous-traitance y compris sur des tâches de sécurité,

Conformément à l'article L 2512.2 du code du travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant la période du mercredi 28 janvier 2015 - 20h00 au vendredi 30 janvier 2015 - 08h00.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de l'Infrastructure, y compris le personnel assurant l'astreinte, ainsi que ceux éventuellement appelés à les remplacer.

La Fédération CGT des Cheminots est disponible pour engager des discussions sérieuses sur les revendications exprimées dans ce préavis.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Cédric ROBERT  
 Secrétaire Fédéral

Yannick TIZON  
 Secrétaire du CTN Equipement